

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

SÉRIE H

CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790

34 H

Minimes d'Epinal

Répertoire numérique détaillé

Épinal, 2006

Minimes d'Épinal (XXXIV H)¹

Le 2 novembre 1608, les minimes s'installaient à Épinal sur les Forts et obtenaient l'année suivante des lettres patentes du duc de Lorraine Henri II, autorisant leur installation². Ils firent construire leur couvent dans la petite ville, rue Rualménil³. Dès 1610, le 19 septembre, jour de la fête de saint Goëry, l'abbé de Chaumousey, François Paticier, représentant l'évêque de Toul, consacrait la nouvelle église en présence du duc de Lorraine. Son Altesse, le clergé et le peuple, nous rapportent les comptes de la ville, restèrent une heure dans cette église « en louant Dieu et en faisant les cérémonies requises en tel cas, à l'effet d'induire le peuple à grande dévotion et à prier Dieu d'un sy grand bien »⁴. Les années suivantes, la construction des bâtiments se poursuivit ; du bois est accordé à cet effet par la ville en 1612 et en 1613, ainsi qu'une somme de mille francs pour terminer l'église⁵. En 1614, la cloche du couvent est bénite en présence des gouverneurs de la ville qui en étaient les parrains⁶.

Les minimes jouirent à Épinal de la sympathie de la population, prêchant des missions ou les stations de carême. Leur église servait de paroisse aux habitants de la « petite ville »⁷. C'est à eux que fut confiée par la ville la garde de la chapelle de Notre-Dame-de-Consolation⁸.

À la Révolution, le couvent comptait quatre religieux et un domestique. Le correcteur était le père Jean-Nicolas de Maisonblanche. L'église des minimes fut choisie comme lieu de réunion des députés du département, le 9 mai 1790⁹. Bien que l'ordre fût dissout, le culte continua à y être célébré un certain temps. La municipalité d'Épinal, en effet, avait demandé le 8 avril 1791 le maintien de la messe de 11 heures les dimanches et jours de fête dans l'église des minimes¹⁰. Le 2 février 1794 encore, cette église était mise à la disposition des fidèles moyennant une location¹¹. Par la suite, le couvent devint une maison de détention, jusqu'au jour où il fut vendu comme bien national, le 24 messidor an II (2 juillet 1794), pour la somme de 72700 livres.

Les titres du couvent dont on conserve un inventaire du 15 novembre 1790¹² et qui furent déposés à cette date au secrétariat du district d'Épinal, ne nous sont parvenus qu'en partie. Tous les titres primitifs sont perdus. Il ne reste que des titres de propriété du XVIII^e siècle.

¹ Voir L. SCHWAB, « Les minimes d'Épinal en 1790 », *Révolution dans les Vosges*, 1^{ère} année, 1907, p. 39-43 ; L. Schwab, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux. District d'Épinal*, Épinal, 1911, p. 105 ; J. Kastener, *op. cit.*, 22^e année, 1933-1934, Épinal, 1934, p. 3. Le couvent faisait partie de la province de France ; cf. L. Lecestre, *op. cit.*, p. 65.

² CHEVREUX et LOUIS, *Le département des Vosges*, t. VI, Épinal, 1887, p. 252.

³ D'après SCHWAB, *op. cit.*, p. 38, le couvent ne se serait transporté rue Rualménil qu'en 1665.

⁴ Ch. FERRY, *Inventaire historique des archives anciennes de la ville d'Épinal*, t. III, 1^{ère} partie, Épinal, 1886, CC 120, comptes de l'année 1610, p. 69-70.

⁵ Ch. FERRY, *op. cit.*, t. 111, 2^e partie, Épinal, 1884, CC 122 et 123, comptes de 1612 et 1613. Le duc Henri II fit sculpter ses armoiries sur les portes de l'église et de l'entrée du couvent [Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, B 5598 et 6000, sommes payées et marché conclu avec Gabriel Simon, sculpteur à Neufchâteau (1613-1614)].

⁶ *Ibid.*, CC 124, comptes de 1614.

⁷ Les registres paroissiaux du XVIII^e siècle signalent de nombreuses sépultures aux minimes. L'église mesurait 90 pieds de long sur 30 de large, soit 25,65 m sur 8,55 m [Arch. dép. Vosges, 9 Q 3 : déclaration des biens du couvent du 6 février 1790].

⁸ Voir plus loin la notice sur les minimes de Notre-Dame-de-Consolation d'Épinal.

⁹ A. PHILIPPE, *Inventaire historique des Archives de la ville d'Épinal, Période révolutionnaire*, Épinal, 1922, D 1, délibérations de la municipalité.

¹⁰ *Ibid.*, D 2, délibérations de la municipalité.

¹¹ *Ibid.*, D 17, délibérations du 14 pluviôse an II.

¹² A. PHILIPPE, *Répertoire des anciens inventaires des Archives des Vosges*, Épinal 1935, p. 12. , n° 73.

Sommaire du fonds XXXIV H

XXXIX H 1

Gestion du temporel (1718-1789)

MINIMES D'ÉPINAL

XXXIV H

XXXIV H 1 (Liasse). — 4 pièces parchemin, 11 pièces papier, 1 sceau.

Acquêt sur Antoine Remy, admodiateur de la terre et seigneurie de Darnieulles, d'immeubles et de terrains situés au ban et finage de Badménil, pour 6660 fr. (1718, 17 novembre). 1 cahier parchemin, sceau du tabellion d'Épinal aux lacs de soie rose et verte. — Acensement à Jean-François Sauvage, laboureur à Badménil, d'une maison et d'un potager pour sept francs de cens. À la grosse est jointe une reconnaissance de cens de la même propriété par Joseph Valentin, laboureur à Badménil, le 13 février 1766 (1723, 31 décembre). 1 pièce parchemin, 1 pièce papier. — Transport aux pères minimes d'Épinal d'une dette de 350 fr. barrois dont Jean-Baptiste Descatoire, marchand à Épinal, était redevable à la veuve Gabrielle Durand, pour faire célébrer des messes de requiem en son souvenir (1731, 21 septembre). Expédition parchemin. — Échange entre les religieux et Louis Balland, laboureur au « Naufry », « portant sur deux champs situés au finage de Badménil, lieu-dit les Fourières de Bonvillet » (1737, 26 juin). 1 pièce parchemin.

Bail de 9 ans accordé à Sébastien Divoux, laboureur à Longchamp, sur la ferme des minimes située au même lieu, pour un loyer en nature de froment et d'avoine. Ce bail est renouvelé le 12 novembre 1789 (1769, 16 mai) Original papier. — Bail d'une maison située derrière le couvent des religieux à Épinal, accordé à Henry Scharff, menuisier-ébéniste dans cette ville, pour un loyer de 84 livres, plus les réparations locatives (1780, 20 novembre). Original papier. — Bail d'un jardin situé sur « les forts » dit « la Lorique », accordé à la comtesse douairière de Clermont-Crèvecœur pour un loyer de 15 l. 10 s. (1781, 20 avril). Original papier. — Bail à Marie Labolle, veuve de Maurice, d'une maison, rue du Pont à Épinal, pour un loyer de 5 louis (1782, 5 octobre). Original papier. — Bail d'une maison attenante au couvent accordé à Jacques et Nicolas Goëry, maîtres cordonniers à Épinal, pour un loyer de 70 livres (1784, 20 mars). Original papier. — Bail d'une maison rue du Pont à Épinal, accordé à Henry Hummer, tailleur, pour un loyer de 4 louis, réduit à 3, à cause des réparations (1784, 23 octobre). Original papier. — Bail d'une maison située dans la rue du grand Rualménil, à côté de l'église des minimes accordé à Jean-Baptiste Lagarde, pour un loyer de 7 livres d'or (1785, 25 janvier). Copie papier. — Bail d'un étang, de prés et de champs situés sur le finage de Deyvillers, au profit de Jean et François Laurent, pour un loyer de 93 livres (1786, 18 février). 1 pièce papier. — Bail d'un jardin à François Pichart, aubergiste, au lieu-dit « Gravot » pour un loyer de 7 livres, 15 sols (1789, 18 avril). Original papier. — Bail accordé à Henry Scharff, menuisier-ébéniste, d'une maison attenante au couvent des minimes, pour un loyer de 77 livres, 10 sols et les réparations (1789, 23 mai). Original papier¹³.

1718-1789

¹³ cf. A. PHILIPPE, *Répertoire des anciens inventaires des Archives des Vosges*, Épinal, 1935, p. 12, n° 73 ; Arch. des Vosges, 9 Q 3, inventaire des titres des minimes d'Épinal, 1790. Les titres analysés plus haut sont mentionnés, dans cet inventaire qui en signale d'autres aujourd'hui disparus.